



Export : signature d'une nouvelle convention régionale

jeudi 19 avril 2012, par [lpe](#)

LPE : Charles Colas, vous êtes Délégué régional de l'Agence UBIFRANCE en Poitou-Charentes : que pouvez-vous dire sur le document signé le lundi 27 février dernier ?

Cette nouvelle convention de l'exportation est la déclinaison régionale de la Charte nationale de l'exportation, signée en juillet 2011 par les principaux contributeurs à l'accompagnement à l'international des entreprises : l'Etat, les Régions, UBIFRANCE, les Chambres de Commerce et d'Industrie françaises (CCI) et françaises à l'étranger (CCIFE), les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF), Oséo et Coface.



Chaque région française a déjà (16 à ce jour) ou va prochainement faire une telle démarche pour impliquer plus étroitement les acteurs de terrain et les mobiliser, ensemble, au service des entreprises exportatrices ou qui aspirent à le devenir.

LPE : une nouvelle initiative, donc en faveur de l'export ?

En fait, cette convention s'inscrit dans la continuité de la version précédente 2009-2011, arrivée à expiration le 31 décembre dernier et qu'il importait d'ouvrir à de nouveaux intervenants, notamment les régions. Les objectifs de la nouvelle Charte export nationale sont aussi plus ambitieux. Celle-ci prévoit en effet de sensibiliser à l'export via les CCI, au cours des trois prochaines années, 60 000 PME ou Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). UBIFRANCE, dans le même temps, s'engage à accompagner à l'international plus de 17 000 PME/ETI et de mettre en place 15 000 Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) au cours de la période 2012/2014.

Un travail de longue haleine, décliné région par région en tenant compte des spécificités et des moyens de chacune. Il s'agit avant tout de se fixer des objectifs réalistes et en phase avec les moyens et les capacités des entreprises. Pas question, bien sûr, de forcer une PME à partir à l'export si elle ne le souhaite pas ou si elle n'est pas mûre encore pour le faire.

C'est là tout l'intérêt de travailler ensemble, chaque structure intervenant au moment opportun pour l'entreprise : guichet de proximité et mise en place d'une réflexion export avec le réseau des Chambres de commerce et d'industrie, information et accompagnement sur les marchés étrangers avec UBIFRANCE et les CCIFE, partage d'expérience avec les Conseillers du commerce extérieur et les clubs d'exportateurs, aides et financement avec la Région, Oséo et Coface...

LPE : que s'est-il passé entre le 31 décembre 2011, fin de la précédente convention et le 27 février 2012, signature de la nouvelle ?

« Business as usual », si j'ose m'exprimer en anglais. Le texte accompagne le travail de terrain et ce « vide juridique » n'a pas empêché une activité normale de tous les intervenants. A ce sujet, une implication plus étroite du Conseil régional, à présent signataire de la convention, dans le dispositif d'accompagnement à l'international, est un point, à mon avis, très positif et structurant.

Sur le plan pratique, cette nouvelle convention a été l'occasion de mettre en place un numéro vert, opérationnel depuis le 4 avril, afin de simplifier l'accès des entreprises, notamment celles qui débutent à l'export, au dispositif d'accompagnement à l'international. En composant le 0 800 008 333, les entreprises seront mises en relation avec un conseiller export de CCI International Poitou-Charentes qui leur communiquera les premières informations de base et les orientera vers l'organisme, signataire de la Convention, qui sera le plus à même de les accompagner.

Beaucoup reste encore à faire en matière d'exportation, mais nous sommes, et c'est encourageant, « en ordre de marche ». Continuons !